



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

Numéro spécial ADD – 20 janvier 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant

**LE SNFOCOS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ET TRÈS HEUREUSE ANNÉE À
L'ENSEMBLE DES AGENTS DE DIRECTION !**

**QUE 2022 SOIT ÉGALEMENT UNE ANNÉE DE NÉGOCIATION DE NOS
TEXTES CONVENTIONNELS ET DE REVALORISATION LÉGITIME DES
RÉMUNÉRATIONS ! ... MAIS C'EST MAL PARTI !**

Alors que l'UCANSS refuse toujours (est-ce légal d'ailleurs ?) d'ouvrir une négociation sur la classification des ADD (la dernière négociation remonte à 2013 !), elle prétend extraire un point particulier de cette classification, le proposer à discussion, pour compenser certainement un refus confirmé d'augmentation générale de la valeur du point (valeur qui a augmenté de 0,5% en 10 ans !).

En l'occurrence il s'agit d'ouvrir de 50 points la plage d'évolution salariale (dite « points pérennes »).

Evidemment le SNFOCOS souhaite l'ouverture de cette plage d'évolution salariale puisque, avec d'autres syndicats, il est, depuis plusieurs années, à l'origine de cette proposition.

Cependant cette question, comme l'ensemble des questions composant la classification, doit

être traitée et négociée dans le cadre de la classification...classification qui a sa cohérence, qui forme un tout, et dont on ne peut séparer un point pour le soumettre, seul, à la discussion.

En réalité, environ 12% des ADD sont arrivés à la limite de cette part d'évolution salariale...donc 88% n'y sont pas et attendent d'autres propositions pour que leur situation personnelle évolue positivement !

Et en tout état de cause une ouverture de la plage d'évolution salariale ne peut prétendre compenser l'absence, profondément anormale, de progression de la valeur du point...progression qui concernerait, de manière juste, toutes et tous les salarié(e)s de notre Institution !



Oui à une négociation d'une mesure générale de revalorisation des rémunérations ! Signons la pétition intersyndicale [ici](#) !

Oui à une négociation de la classification ADD !

Que cette année soit enfin l'année du renouveau de la négociation collective dans notre Institution, négociation qui reste fondamentalement, quelles que soient les contraintes, partie intégrante d'une société qui se veut républicaine et démocratique !

Oui le SNFOCOS soutient et soutiendra sans faillir les Agents de direction, individuellement ou collectivement.

En ce sens, militant, artisan, signataire des textes conventionnels, très favorables mais qui méritent d'évoluer, concernant les Agents de direction, **le SNFOCOS reste à votre écoute et à votre entière disposition.**

N'hésitez pas à nous solliciter afin de participer à cette œuvre collective qu'est l'action syndicale, notamment celle de négocier de manière responsable et dynamique nos textes conventionnels !

REJOIGNEZ LE SNFOCOS !

[Retrouvez tous les articles du SNFOCOS relatifs aux ADD en ligne sur notre site](#)

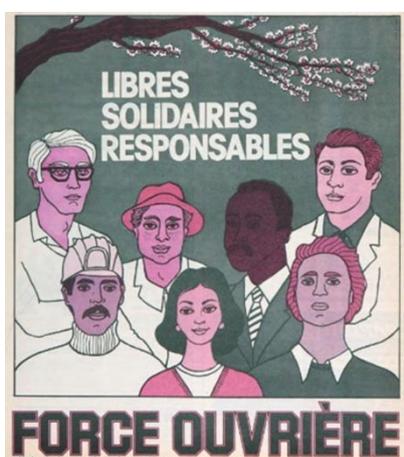
POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>



Le logo SNFOCOS 2022. Le mot 'SNFOCOS' est écrit en lettres capitales, avec 'S' et 'O' en bleu et 'N', 'F', 'C' et 'S' en rouge. Le chiffre '2022' est écrit en dessous en une police stylisée, avec le '0' et le premier '2' en blanc et le second '2' en noir.

Le SNFOCOS vous souhaite une année de réussite et de liberté

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux